

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES DU FOYER RURAL DE ROUVRES EN PLAINE

1/ Comment et quand s'inscrire ?

- Les inscriptions seront possibles, en ligne, sur le site internet du foyer <http://www.foyer-rouvres.fr>, à compter du 1^{er} août, et ce pour tous.
- La distribution du planning des activités ainsi que de la fiche d'inscription papier, sera effectuée fin juillet-début août dans le Village de Rouvres en Plaine.
- La distribution du planning des activités ainsi que de la fiche d'inscription papier, sera effectuée fin août dans les communes avoisinantes.
- Les fiches papiers seront à renvoyer ou à déposer soit à la Mairie de Rouvres en Plaine, soit dans la Boîte aux lettres du Foyer Rural située au 3 rue du Creux Boniface à Rouvres en Plaine.
- Le FORUM des inscriptions, ouvert à tous, aura lieu le 07/09/2019 matin, dans la salle des fêtes de Rouvres en Plaine.

2/ Ordre des inscriptions.

- Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique des demandes reçues sur le site internet et/ou papier.
- 3 séances d'essais seront possibles. Ces séances seront à réaliser sur les 4 premières semaines d'activités (soit entre la semaine 37 et la semaine 40).
- A la suite de l'essai d'une ou plusieurs activités, la ou les adhésions devront obligatoirement être confirmées et payées, ou bien infirmées.

3/ Fonctionnement des activités

- Les activités débuteront le 1^{er} lundi suivant le FORUM des inscriptions et se termineront aux vacances estivales (fin juin – début juillet, selon le planning de l'Education Nationale).
- Les cours seront réalisés HORS vacances scolaires et jours fériés.
- En cas d'absence, pour autre motif, les cours pourront être rattrapés selon les disponibilités du professeur et de la salle.

4/ Déontologie

- Un respect réciproque tant de la part du professeur que des adhérents est demandé.
- Un respect des lieux, du matériel et des horaires est demandé.
- La salle devra être rangée au terme de chaque activité.
- L'utilisation du téléphone portable est à proscrire pendant les activités sportives et culturelles.

5/ Gestion des Urgences

- Se référer au document APPELS D'URGENCES affiché dans la salle multisports.